



## **DROITS RECHARGEABLES NON EPUISABLES : RENDONS REELS DES DROITS NOUVEAUX !**

La réunion du "groupe paritaire politique" est terminée : l'UNEDIC a produit à nouveau la même note tronquée du 14 janvier expliquant que, selon des critères très restrictifs (un an de travail, 6 mois de reliquat de droits, 30% d'écarts entre taux...) 30.000 personnes sont concernées. Pourtant, ces mêmes services, par une note de juin 2014, annonçaient que 500 000 demandeurs d'emplois se verraient diminuer leurs droits à indemnisation.

A partir de cette note, seul le patronat réclame une solution partielle et demande en plus des économies supplémentaires pour conserver les "équilibres financiers" de l'accord du 22 mars 2014. L'ensemble des syndicats de salariés a réclamé des chiffrages exhaustifs et a demandé des explications sur l'écart entre les 30.000 et les 500.000 allocataires victimes. La Cgt a demandé que des experts indépendants de l'Unedic soient interrogés, ce que les signataires ont refusé.

Mais ceux-ci s'inquiètent des conséquences d'une affaire aussi grave que celle des recalculés.

Une réunion de négociation a été fixée le 18 mars à 17h.

Le dossier des intermittents du spectacle a été évoqué à deux occasions : d'une part parce que nous réclamons la résolution du problème des personnes bloquées au régime général par la même règle absurde de non épuisement des droits, d'autre part parce que les signataires ont envisagé les suites des annonces du Premier Ministre, avalent difficilement l'inscription dans la loi du régime des intermittents et évoquent déjà le « cadrage financier » pour les annexes 8 et 10.

Enfin nous avons une nouvelle fois demandé l'adaptation des listes de fonctions de l'annexe 8 à partir des conventions collectives signé en 2013 (production cinéma et films publicitaires et spectacle vivant privé).

Ce 3 mars, plus de 35 agences Pôle Emploi ont été occupées pour réclamer une modification qui réponde aux besoins des demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, intérimaires, intermittents du spectacle, notamment.

Dans le contexte où le gouvernement, sous la pression de Bruxelles, veut de nouvelles économies sur le dos de l'assurance chômage, la mobilisation doit s'amplifier pour rendre positifs les droits rechargeables et revenir sur la règle de non épuisement des droits.

La CGT réunira ses instances pour proposer la suite de ces mobilisations.

Paris, le 3 mars 2015.